



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

DÉCISIONS SUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES DE LA FIN DE SAISON 2019/2020

Dans l'état actuel des informations et des connaissances, les attentes sont les suivantes :

- Le confinement est en vigueur officiellement jusqu'au lundi 11 mai 2020.
- La réouverture progressive des écoles, collèges et lycées pourra avoir lieu normalement à partir du 11 mai 2020.
- Aucune manifestation rassemblant du public ne pourra avoir lieu avant la mi-juillet

Par conséquent, il est impossible à l'heure actuelle d'avoir de certitude sur une date permettant la reprise des entraînements en milieu fermé (salle de sport)

Par conséquent, toutes ces informations et ces inconnues contribuent à l'impossibilité pour la CSRH d'envisager la poursuite de la saison sportive 2019/2020.

Parallèlement, la CSRH a annoncé par la voie d'un communiqué de la FFRS que les Play-off et finales de championnats de clubs étaient annulées pour la saison en cours 2019/2020, annonce qui a suscité des réactions contradictoires suivant les clubs et les régions.

En considérant l'ensemble des informations et après en avoir longuement délibéré, l'ensemble des membres de la commission (CSRH-FFRS), après avoir recolté l'avis de la FFRS et du service juridique de la FFRS, a décidé à l'unanimité

1. CHAMPIONNAT CATÉGORIE JEUNES DES CLUBS (PLAY-OFF ET FINALES) ET CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES

Annulation de toutes les compétitions jeunes nationales qui devaient s'organiser sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire :

- Championnat de France des clubs : Play-off et finales U12 – U14 – U16 – U18
- Championnat de France des clubs, Finales U20
- Championnat de France des Ligues Mixtes U15 – U17 et U20
- Championnat de France des Ligues Féminines U14 – U16 – U18 – U20

Concernant la rotation des organisateurs, il est décidé à l'unanimité que :

- La priorité sera laissée aux organisateurs de la saison 2019/2020 pour l'organisation en 2020/2021 des play-off, finales des clubs, championnats de Ligue
- Le règlement (rotation des organisateurs) sera mis à jour pour intégrer cette décision



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

2. CHAMPIONNAT SENIORS (ELITE N1, N1-F, N2, N3 RÉGIONAUX).

Fin du championnat pour toutes les catégories sénior.

Les membres de la Commission décident à l'unanimité de figer le championnat à la dernière date des matchs joués soit environ les 2/3 de la saison, afin de déterminer :

LES MONTÉES ET LES DESCENTES :

Descente N1 vers N2	Montée N2 vers N1	Descente vers N3	Montée vers N2
ROC Vaulx en Velin	RAC Saint Briec	HR Aix les Bains	HR Aix les Bains (*)
Biarritz OL	AL Ergué Gabéric	SA Gazinet Cestas	SA Gazinet Cestas (*)

* clubs qualifiés pour les finales N3

La rotation d'organisation de la finale N3 2020 est reportée en 2021 et sera intégrée au règlement

L'ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE

- N1 : SCRA ST-OMER
- N1F : US COUTRAS
- N2 : AL ERGUE-GABERIC

L'ATTRIBUTION DES PLACE EUROPEENNES

- Les équipes européennes seront les 7 (*) premières équipes du classement au 16.03.2020 pour la N1-Elite
- Les équipes européennes seront les 4 (*) premières équipes du classement au 16.03.2020 pour la N1-F

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES SONT REPORTÉES À LA REPRISE DE LA SAISON SUIVANTE.

(*) règlement en cours de la WSE

3. FINAL FOUR

- **Report du Final Four 19 et 20 septembre 2020**, sans accession au niveau européen puisque les inscriptions auront déjà eu lieu (juillet 2020)
- La salle de Liévin n'étant pas disponible, la commission sollicitera en premier lieu le club de Nantes, organisateur classé 2^{ème} pour l'organisation du Final Four édition 2020.
- La ligue HDF a la priorité pour l'organisation à Liévin du Final Four édition 2021

14 avril 2020

La CSRH-FFRS